



ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT ANC

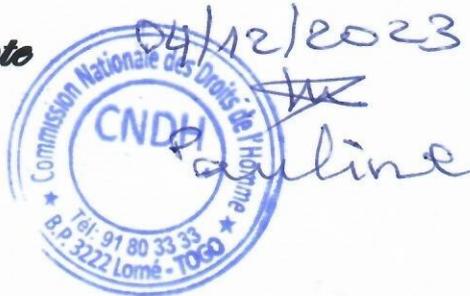
367, Rue Koutimé, Quartier Bè-Kamalodo - 06 BP 6123 Lomé 06 - Tél. : +228 22 41 20 89 - Lomé, Togo - www.anctogo.com - secgen@anctogo.com

Secrétariat Général

Lomé, le 04 décembre 2023

La Vice-Présidente

N° 23-088/ANC/ VP-SG



A

**Monsieur le Président
et Mesdames et Messieurs les
Membres de la CNDH**

Lomé

Objet : Saisine pour violation des droits de l'homme au Togo

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres de la CNDH,**

Le 08 novembre 2023, notre parti, l'Alliance nationale pour le Changement (ANC) a tenu une conférence de presse pour dénoncer encore une fois, en appelant à éliminer les disparités injustifiées inhérentes au découpage électoral actuel, à redresser les travers des institutions de la République et à mettre fin aux violations systématiques de la Constitution et des lois par les pouvoirs publics au Togo.

A la suite de cette conférence de presse, l'ANC a rendu publique, le 23 novembre 2023, une déclaration pour clarifier ses préoccupations quant à l'état actuel du découpage électoral actuel pour les élections législatives et fustiger sans ambages, le caractère discriminatoire, régionaliste, voire ségrégationniste de ce découpage qui fait penser aux bantoustans créés du temps de l'apartheid en Afrique du Sud, pour institutionnaliser l'inégalité des droits entre les hommes.

En vous adressant ci-joint, copies des deux déclarations susmentionnées, l'ANC vient par la présente saisir formellement la CNDH, aux fins :

- 1) de constater, au travers des deux documents qui le démontrent clairement, qu'en violation de la Constitution de notre pays ainsi que des Instruments Juridiques Internationaux Relatifs aux Droits de l'Homme, auxquels le Togo est partie, l'Etat Togolais a créé et continue de maintenir différentes catégories de citoyens, inégaux en représentation nationale, en suffrages, en vote, en voix, en dignité, en valeur et, par conséquent, en droits. Ce qui constitue une violation des droits des citoyens togolais.

Au demeurant, le découpage électoral en vigueur pour les élections législatives au Togo est un déni de droits, une violation massive des droits de l'homme et une grave forfaiture car l'Etat n'a aucune légitimité pour instaurer et mettre en pratique, en aucune manière, une règle injuste, inique, antirépublicaine et antidémocratique selon laquelle un Togolais d'une région donnée est supérieur ou inférieur à un Togolais d'une autre région. C'est de la ségrégation régionale pure et simple.

- 2) d'exiger réparation et de veiller à ce que les disparités et les incohérences relevées dans le découpage électoral actuellement en vigueur pour les élections législatives soient corrigées en s'en tenant rigoureusement au poids démographique de chaque région, de chaque circonscription électorale, afin que les citoyens togolais soient, individuellement et collectivement, rétablis dans leurs droits, tels que garantis par la Constitution togolaise et les Instruments Juridiques Internationaux Relatifs aux Droits de l'Homme, auxquels le Togo est partie.

Veillez agréer, **Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Membres de la CNDH**, l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour le Bureau National
La Vice Présidente**



Maître AMEGANVI Manavi Isabelle

PJ : 02

Cc :

Corps diplomatique

Confessions religieuses